

Bulletin officiel annexe au journal Dimanche

Dimanche

ÉGLISE *de* LIÈGE

104e année • N°4

Juillet - Août • Juli - August 2026

Mot de l'évêque - Wort des Bischofs
"MAGNIFICA HUMANITAS"



3

Rétrospective

Avril – mai – juin

Mot de l'évêque

Wort des bischofs

Magnifica humanitas – 4

Magnifica humanitas – 5

4

6

Agenda de l'évêque

Mot du Vicariat Général

Ministères institués:

appel aux baptisés du Diocèse de Liège – 8

8

10

Fabrique d'église

10 – Budget 2027

11 – Modification Budgétaire (MB) 2026 : Rappel des principes

11 – Inventaire du patrimoine des églises : Obligation légale de la fabrique

12 – La gestion dynamique du patrimoine financier et immobilier des fabriques

13 – Facturation électronique : MERCURIUS = OUI – PEPPOL = NON

Collectes prescrites

Vorgeschriebene Kollekten

14

15

Nominations

Changements territoriaux – 15

Changements au conseil épiscopal – 16

Arrivées et entrées en fonction – 17

Changements de mission et nouvelles affectations – 18

Ministères institués (31 mai 2026) – 20

Fins de mission, remerciements et départs – 21

Notice de décès

22

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE

AVRIL - MAI - JUIN

© Dominique SERVAIS



28 AVRIL 2026

Conférence de presse -
Renonciation de Monseigneur
Delville



29 AVRIL 2026

Anniversaire de Monseigneur
Delville



1ER MAI 2026

Marche des vocations - Banneux



3 MAI 2026

Anniversaire Saint-Egidio



6 MAI 2026

Conférence du père Joël Pralong « Eglise et
homosexualité »



8 MAI 2026

Conférence de James Alison



31 MAI 2026

Ministères institués



6 JUIN 2026

Fête Dieu

MOT DE L'ÉVÊQUE

MAGNIFICA HUMANITAS

Chers Frères et Sœurs,

En cette fin d'année pastorale, le pape a accepté ma renonciation à la mission d'évêque de Liège, en la rendant effective lors de la nomination de mon successeur. Il charge le nonce apostolique de commencer une enquête approfondie dans le diocèse de Liège afin de connaître la situation de celui-ci et d'envisager le profil attendu pour mon successeur. Chacun de vous peut donner un avis au nonce à ce sujet. Le nonce rencontrera en personne les différents conseils qui sont à la tête du diocèse. Il visitera aussi chaque doyenné. Merci de lui faire bon accueil.

Je rends grâce au Seigneur pour tout ce qu'il m'a été donné de vivre comme évêque de Liège. C'est une longue histoire de rencontres, de célébrations, de joies et de peines, de projets, de perspectives, de renoncements, parfois. Le message de Jésus-Christ me tient tout autant à cœur qu'au début de ma vie de prêtre et j'aime le diffuser. Je remercie chacun d'entre vous pour l'accueil que vous m'avez très souvent réservé. Je remercie surtout chacun pour son engagement personnel au service du Christ. C'est toujours un émerveillement pour moi de rencontrer tous ceux qui sont engagés au service du Christ et de l'Église.

Les dernières semaines ont été intenses, avec beaucoup de célébrations locales et spécialement la mémorable Fête-Dieu de cette année, présidée par le cardinal Fernando Filoni et le nonce apostolique, Mgr Franco Coppola. Elle a aussi été marquée par la publication de l'encyclique du pape Léon XIV *Magnifica humanitas*. Le sous-titre est évocateur : *La protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle*. Le pape désire donc mettre en valeur la dimension humaine, par rapport à la dimension technologique. Il est conscient de l'opposition qui règne entre un monde

tenté de construire une tour de Babel plutôt que la Jérusalem nouvelle. Il analyse la situation concrète des défis technologiques actuels, en particulier l'intelligence artificielle : celle-ci est une création passionnante, mais dangereuse. « Les intelligences artificielles ne vivent pas d'expérience, ne possèdent pas de corps, ne connaissent ni la joie ni la douleur, ne savent pas de l'intérieur ce que signifient l'amour, le travail, la responsabilité ». On ne peut pas tout confier aux algorithmes, ajoute le pape. De plus, le monde actuel a tendance à ériger une culture de la puissance, qui montre la guerre comme inévitable. Face à cela, il faut construire, avec la grâce du Christ, « une civilisation de l'amour, qui adopte le regard des victimes comme critère de jugement et reconnaît dans la diplomatie et le dialogue les instruments ordinaires de la construction de la paix. Avec la paix, on ne perd rien ; avec la guerre, on perd tout ». Un texte à lire, à méditer et à appliquer !

Profitez de l'été pour retrouver un bon contact avec la nature, avec votre corps, avec votre âme ! Peut-être aurez-vous l'occasion d'aller en pèlerinage à Lourdes avec notre diocèse. Ce sera une joie pour ceux qui pourront y participer, en particulier les malades ! J'y serai et je prierai pour tout le diocèse avec les pèlerins rassemblés. Profitez de cet été pour vous développer spirituellement et accueillir l'Esprit de Dieu en vous !

† **Jean-Pierre Delville,**
votre évêque



WORT DES BISCHOFS

MAGNIFICA HUMANITAS

Liebe Brüder und Schwestern,

Zum Ende dieses Pastoraljahres hat der Papst meinen Verzicht auf das Bischofsamt von Lüttich, der mit der Ernennung meines Nachfolgers wirksam wird, angenommen. Er hat bereits den Apostolischen Nuntius beauftragt, eine gründliche Untersuchung in der Diözese Lüttich einzuleiten, um sich ein Bild von der Lage dort zu machen und das gewünschte Profil für meinen Nachfolger zu erarbeiten. Jeder von Ihnen kann dem Nuntius diesbezüglich seine Meinung mitteilen. Der Nuntius wird persönlich mit den verschiedenen Gremien zusammentreffen, die an der Spitze der Diözese stehen. Er wird auch jedes Dekanat besuchen. Bitte heißen Sie ihn herzlich willkommen.

Ich danke dem Herrn für alles, was ich als Bischof von Lüttich erleben durfte. Es ist eine lange Geschichte voller Begegnungen, Feiern, von Freud und Leid, von Projekten, Perspektiven und manchmal auch Entsagungen. Die Botschaft Jesu Christi liegt mir heute genauso am Herzen wie zu Beginn meines Priesterlebens, und ich liebe es, sie weiterzugeben. Ich danke jedem von euch für den Empfang, den ihr mir so oft bereitet habt. Vor allem danke ich jedem für sein persönliches Engagement im Dienst Christi. Es ist für mich immer wieder ein Staunen, all jene zu treffen, die sich im Dienst Christi und der Kirche engagieren.

Die letzten Wochen waren sehr ereignisreich, mit vielen lokalen Feierlichkeiten und insbesondere dem unvergesslichen Fronleichnamsfest dieses Jahres, das unter dem Vorsitz von Kardinal Fernando Filoni und dem Apostolischen Nuntius, Msgr. Franco Coppola, stattfand. Ein weiterer Höhepunkt war die Veröffentlichung der Enzyklika „*Magnifica humanitas*“ von Papst Leo XIV., deren Untertitel vielsagend ist: *Der Schutz des*

Menschen im Zeitalter der künstlichen Intelligenz. Der Papst möchte somit die menschliche Dimension gegenüber der technologischen Dimension hervorheben. Er ist sich des Gegensatzes bewusst, der zwischen einer Welt herrscht, die versucht, eher einen Turm zu Babel als das neue Jerusalem zu errichten. Er analysiert die konkrete Situation der aktuellen technologischen Herausforderungen, insbesondere der künstlichen Intelligenz: Diese ist eine spannende, aber gefährliche Schöpfung. „Künstliche Intelligenzen leben nicht aus Erfahrung, besitzen keinen Körper, kennen weder Freude noch Schmerz, wissen nicht aus eigener Erfahrung, was Liebe, Arbeit und Verantwortung bedeuten.“

Man kann nicht alles den Algorithmen überlassen, fügt der Papst hinzu. Zudem neigt die heutige Welt dazu, eine Kultur der Macht zu etablieren, die den Krieg als unvermeidlich darstellt. Angesichts dessen gilt es, mit der Gnade Christi „eine Zivilisation der Liebe aufzubauen, die den Blick der Opfer als Maßstab nimmt und in der Diplomatie und im Dialog die gewöhnlichen Instrumente der Friedensstiftung erkennt. Mit dem Frieden verliert man nichts; mit dem Krieg verliert man alles“. Ein Text, den man lesen, über den man nachdenken und den man umsetzen sollte!



Nutzen Sie den Sommer, um wieder im Einklang mit der Natur, Ihrem Körper und Ihrer Seele zu kommen! Vielleicht haben Sie die Gelegenheit an der Pilgerreise unserer Diözese nach Lourdes teilzunehmen. Das wird eine Freude für alle sein, die daran teilnehmen können, insbesondere für die Kranken! Ich werde dabei sein und gemeinsam mit den versammelten Pilgern für die ganze Diözese beten. Nutzen Sie diesen Sommer, um sich spirituell weiterzuentwickeln und den Geist Gottes in sich aufzunehmen!

† **Jean-Pierre Delville,**
Ihr Bischof

AGENDA DE L'ÉVÊQUE

JUILLET 2026

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 Fondation Saint Lambert 📍 LIÈGE, 17H Drink pour les bénévoles de RCF 📍 LIÈGE, 18H	2 Célébration - Neuvaine Bse Eugénie 📍 ÉGLISE SAINT-GILLES, 9H ✨ ✨	3 Relecture d'année et Conseil d'administration 📍 SÉMINAIRE, 15H30	4 Célébration avec les "Gens du Voyage" 📍 BANNEUX, 14H !!	5 Fête paroissiale - Célébration et procession 📍 VILLERS-L'ÉVÊQUE, 9H45
6 CA ASBL Évêché de Liège 📍 LIÈGE, 15H	7 Rencontre des prêtres visiteurs 📍 CHAITYFONTAINE, 10H	8	9	10 Triduum - Eucharistie et réconciliation 📍 VERVIER, 17H	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21 Te Deum 📍 LIÈGE, CATHÉDRALE, 10H 🇩🇪	22	23	24	25 Messe d'action de grâce 📍 BRIALMONT, 10H30	26 VACANCES
27	28	29	30	31		

AOÛT 2026

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
		VACANCES				
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	Messe internationale 15 BANNEUX, 10H30 Cortège - Septennales HUY, 15H Messe Neuvaïne HUY, 20H	16
17	18	19	20	21	22	23
 Pèlerinage Liégeois						
24	25	26	27	28	29	30
Audience papale pour la commission permanente de la conférence épiscopale ROME, ITALIE	Groupe de Dombes PRADINES, FRANCE				Eucharistie présidée par Mgr Lejeusne - Clôture Sound Festival MAREDSOUS, 18H30	Célébration - 150 ans SAINT-NICOLAS-LEZ-LIÈGE, 10H
31						

MOT DU VICARIAT GÉNÉRAL

MINISTÈRES INSTITUÉS: APPEL AUX BAPTISÉS DU DIOCÈSE DE LIÈGE



© Dominique SERVAIS

Chers Responsables diocésains,
Chers Curés et Coordinateurs d'Unités pastorales,

Ce 25 septembre dernier, notre évêque nous écrivait:

« Comme vous le savez, le diocèse de Liège met en route des Ministères institués: Ministères de la Parole de Dieu, de la Prière communautaire et de l'Évangélisation. En votre qualité de responsable pastoral, merci de discerner qui, dans vos équipes, pourrait être susceptible de demander de tels ministères. Ils doivent être idoines, pas en fin de carrière (l'âge limite a été fixé à 65 ans, sauf dérogation), et ce ministère doit renforcer leur mission pour le bien de la communauté ecclésiale. Une formation est prévue, mais elle tiendra compte de chaque parcours académique et expérience pastorale ».

La critique fut entendue : « vous cléricailisez les laïcs. »

Curieusement, cette critique nous est venue, tant de la part de personnes fort classiques, ayant peur que ceci porte ombrage au ministère ordonné (évêque,

prêtre et diacre), que de personnes très progressistes, qui refusaient de voir les baptisés laïcs entrer dans de tels statuts « hiérarchiques » qui les sépareraient du peuple de Dieu. Il ne s'agit pas du tout de cela. En proposant de généraliser l'accession aux ministères institués en 2021, notre pape François voulut souligner que toute notre Église est ministérielle. Si le ministère ordonné y tient une place essentielle, la tradition de l'Église enseigne que d'autres ministères « laïcs » lui sont adjoints, également au service du peuple des baptisés.

Ce dimanche 31 mai à la Cathédrale, les cinq premiers candidats ont reçu un ministère institué des mains de notre évêque.

Notre diocèse fait œuvre de pionnier au sein de l'Église de Belgique. Comme le rappelle le communiqué du diocèse, publié suite à cet événement : les ministères institués sont des missions officielles et stables, confiées par l'évêque à des fidèles baptisés pour exercer des responsabilités au nom de l'Église. Le ministre institué s'enracine dans le baptême et agit avec un mandat formel de l'évêque. Le ministère est conféré à vie, même si la mission concrète est limitée dans le temps et renouvelable.

Le diocèse de Liège a retenu trois ministères :

1. Le ministère de la Parole de Dieu (lectorat) : il ne s'agit pas simplement de proclamer des lectures à la messe, mais de faire découvrir les textes bibliques auprès de publics variés, de créer des groupes de partage, de former d'autres acteurs. Le ministre de la Parole de Dieu aura à cœur de faire grandir la communauté dans la découverte de cette Parole, encourageant les fidèles à la connaître, la comprendre et à en faire une parole vivante dans leurs vies.

2. Le ministère de la prière communautaire (acolytat) : au-delà du service de l'autel, il s'agit d'accompagner les fidèles dans leur vie de prière, d'animer des temps de recueillement, de porter la communion aux malades ou de présider certaines célébrations en l'absence de prêtre. Le ministre de la prière communautaire aura à cœur d'aider les fidèles à se rassembler et à vivre ensemble des temps porteurs de sens.
3. Le ministère de l'évangélisation (catéchiste) : il s'agit d'aller à la rencontre de ceux qui sont éloignés de l'Église, d'accompagner les personnes qui souhaitent devenir chrétiennes et/ou de coordonner l'action pastorale sur le terrain. Le ministre de l'évangélisation aura à cœur d'annoncer l'Évangile, d'initier à la foi et de préparer aux sacrements ainsi que d'accompagner les chercheurs de Dieu.

Qui pourrait se sentir appelé à recevoir pareil ministère ?

A condition d'entrer dans les critères d'âge, soit avoir en règle générale entre 23 et 65 ans:

- Un/une assistant(e) paroissial(e) ou animateur/trice pastoral(e) qui discerne qu'un ministère institué pourrait déployer sa mission.
- Un/une bénévole qui exerce déjà dans les faits ces missions et qui discerne un appel à recevoir un ministère.
- Un/une coordinateur/trice d'unité pastorale se sentant appelé à recevoir le ministère de l'évangélisation.
- Tout fidèle qui, reconnu par la communauté qui l'entoure, ressent cet appel à vivre sa vocation de baptisé de manière particulière. Il ne s'agit en effet pas uniquement de reconnaître les fidèles déjà engagés mais aussi de discerner en communauté, sous l'action de l'Esprit, ceux qui, de manière particulière, porteront, avec les autres ministres et la communauté, la mission d'annoncer la Bonne Nouvelle ici et maintenant.

Un ministère de proximité :

D'ici quelques années, l'Esprit aidant, les lieux de vie ecclésiaux du diocèse de Liège pourraient être enrichis de nombreux ministres institués. Les lieux ecclésiaux, mais également les périphéries, tant urbaines que rurales : pensons à ces villages où il n'y a quasi plus de célébrations eucharistiques. Le ministère institué est en effet, par essence, un ministère de proximité, qui pourrait se déployer dans des lieux où la présence chrétienne se fait rare. Quelques exemples : un couple qui organise parmi ses voisins des lectures commentées de la Bible (ministre de la parole de Dieu) ; un(e) bénévole qui entretient l'église de son village et la rend accueillante et ouverte, en y priant régulièrement le chapelet (ministre de la prière communautaire) ; un(e) éducateur(trice) qui accompagne des jeunes à la dérive en leur parlant du Christ qui marche avec eux (ministre de l'évangélisation).

Nous vous encourageons à faire connaître ces nouveaux ministères,

à en discuter en communauté (en équipe pastorale, en conseil d'unité pastorale, dans différentes assemblées,...). Avec le discernement voulu, les responsables pastoraux peuvent aussi en parler aux personnes qui leur semblent avoir cet appel particulier en eux. S'ils sont intéressés, invitez-les à s'adresser à

Delphine Mirgaux:

delphine.mirgaux@evechedeliege.be.

Des outils proposant une ou des rencontres autour de l'information et de la promotion des ministères institués vous seront bientôt proposés. Plus d'informations:



L'équipe du Vicariat général

Chanoine Eric de Beukelaer, vicaire général

Anne Charpentier, adjointe

Vincent Philippart de Foy, adjoint

Soeur Annick Goetyncx

Diacre Hubert Valkeners

Damien Honnay, chancelier et secrétaire

FABRIQUES D'ÉGLISE



ÉGLISE SAINT-LAMBERT DE TIGNÉE SUR LA COMMUNE DE SOUMAGNE

© Dominique SERVAIS

BUDGET 2027

Nos traditionnelles instructions annuelles pour la tenue de votre budget 2027 vous ont été adressées sur la boîte courriel générique de votre fabrique et elles sont mises à votre disposition sur le site internet du diocèse.

Le planning de dépôt des budgets à l'évêché y est également disponible.

Ci-après, nous ne détaillerons que quelques points d'attention, dont notamment l'adaptation des « tarifs » :

- D6D (ou D6C selon les logiciels) : **Bulletin officiel – Eglise de Liège – Dimanche** : Le nouveau tarif 2027 d'un abonnement imposé auprès de l'éditeur CathoBel est de **85 €**. Souscription de minimum un abonnement papier et maximum trois. Ce prix couvre l'abonnement papier d'un an à l'hebdomadaire « Dimanche – Eglise de Liège » + 6 « bulletins officiels du diocèse de Liège ».
- D11B : **Gestion du Patrimoine mobilier** par le service diocésain : le tarif passe à **50 €**, reflétant le support de plus en plus concret sur le terrain, notamment dans l'aide aux inventaires obligatoires via le CIPAR.
- D40 : Le tarif des **visites décanales** passe à **50 €**, pour couvrir tous les services que votre intendant de doyenné apporte à votre fabrique. Il est dû, sans nécessité de facture spécifique, puisqu'il s'agit d'une instruction diocésaine. Mais il est cependant rappelé aux équipes des doyennés de bien vouloir adresser un rappel annuel aux fabriques, en mentionnant surtout le numéro de compte à créditer.
- D46 : **support informatique** apporté par l'évêché (adresse internet générique, répertoire Diodata, site internet diocésain de documentation) : 15 €.
- D50 : **SABAM – Reprobel – Unisono** : Maintien à **70 € par lieu de culte**, comme depuis 2025. Il s'agit de la part de votre fabrique à la convention globale

négociée par les évêchés. Vous ne devez pas payer une contribution en direct à ces organismes (qui font parfois des appels intempestifs à cotisation en direct aux fabriques). Cela couvre toute œuvre jouée ou exécutée lors des célébrations religieuses. Pour les concerts profanes hors célébrations, c'est l'organisateur qui doit se mettre en ordre avec les droits d'auteurs.

La facture annuelle de l'évêché reprendra donc les postes D11B + D46 + D50, pour un total de 135 €, à ventiler par article dans votre comptabilité.

Pour simplifier et accélérer la procédure et économiser les frais d'impression et d'envoi, la transmission de vos documents budgétaires, dûment signés et scannés, est vivement recommandée par courriel ou par logiciel.

Pour rappel, la communication officielle entre fabrique et évêché se fait désormais **exclusivement via les adresses courriels génériques que chaque fabrique doit désormais utiliser.**

MODIFICATION BUDGÉTAIRE (MB) 2026 : RAPPEL DES PRINCIPES

Votre budget initial 2026 a été préparé et approuvé de nombreux mois avant même le début de l'exercice concerné.

Des événements imprévus et la réalité des opérations (pensons par exemple à un sinistre, aux augmentations des coûts énergétiques ou des assurances) font qu'il est souvent nécessaire d'adapter le budget initial par une ou plusieurs modification(s) budgétaire(s) en cours d'exercice. N'oublions pas qu'il est **obligatoire** d'avoir un budget (ou une modification budgétaire), approuvé(e) par la commune pour engager des dépenses. Il est interdit, par exemple, d'attribuer des travaux sans que les crédits prévus n'aient été approuvés au budget.

Par contre, il n'est pas nécessaire de multiplier les modifications budgétaires

pour toute adaptation. Il y a une tolérance appelée « **ajustement interne** », qui permet de ne pas procéder à une modification budgétaire, au cas où les changements sont mineurs et restent dans l'enveloppe du total d'un chapitre des dépenses, surtout si des augmentations sont compensées par des diminutions de même montant.

Lors de l'approbation du compte de l'année antérieure (2025), il serait tentant de vouloir **utiliser un éventuel « boni »**, le résultat réel du compte, en l'intégrant en MB dans l'exercice en cours (2026). Cette pratique **n'est pas conforme** aux règles comptables fabriciennes, bien qu'elle puisse être acceptée exceptionnellement. **Le boni comptable 2025 est intégré dans le calcul du tableau de tête (pour déterminer l'article de recette R20) du budget de l'année 2027.** Changer cette règle provoquera des problèmes complexes pour les budgets ultérieurs.

Suivant les circulaires de la Région Wallonne applicables aux établissements publics de la commune, la date ultime de dépôt des modifications budgétaires est le **15 octobre** de l'année en cours. Selon les communes, il peut y avoir une certaine tolérance jusqu'à la fin octobre. Au-delà, les modifications budgétaires ne seront acceptées que s'il y a accord de la commune de telle sorte que celle-ci puisse délibérer sur la modification budgétaire dans l'année en cours. **Il est exclu d'accepter une modification budgétaire introduite au-delà de l'exercice concerné.**

INVENTAIRE DU PATRIMOINE DES ÉGLISES : OBLIGATION LÉGALE DE LA FABRIQUE

Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en 2023 **un décret visant à mieux protéger le patrimoine culturel mobilier**. Il stipule que les objets mobiliers des églises doivent faire l'objet d'un **inventaire descriptif**.

Certes, cette obligation n'est pas neuve. Elle figure déjà dans le décret impérial de 1809

qui charge la fabrique d'une mise à jour annuelle des inventaires (article 55).

L'arrêté d'application précise que les inventaires doivent être **transmis à l'administration** du patrimoine culturel (Fédération Wallonie-Bruxelles), **au plus tard le 31 décembre 2027**.

Le CIPAR est désigné par l'administration pour assurer et valider cette transmission de façon électronique via la base de données interdiocésaine.

Donc, puisque l'échéance approche, les conseils de fabrique doivent réaliser les inventaires et en introduire les données sur le site internet du CIPAR endéans ce délai.

Cela constitue un sérieux défi pour les fabriciens.

Conscients de l'importance de ce travail, le CIPAR et les services diocésains du patrimoine et des fabriques d'église, se mettent à la disposition des fabriciens en leur proposant :

- Une brochure « **Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale** »;
- Une **base de données** accessible online avec une clé d'accès personnalisée;
- Un **manuel pratique** d'utilisation;
- **Des formations** portant sur la technique d'inventaire et sur le fonctionnement du logiciel;
- Différentes formules d'aide, à discuter, (dont la possibilité de sous-traiter cette réalisation, contre rémunération, par le CIPAR) pour vous permettre de réaliser votre inventaire.

Si la réalisation de cet inventaire a un coût, le montant est à inscrire en dépense à votre budget, et la commune ne peut pas refuser cette dépense, puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous les conseils et services nécessaires à ce travail, qui doit permettre de mieux connaître, protéger et valoriser l'important patrimoine dont nous sommes dépositaires. Vous pouvez contacter, soit vos responsables diocésains du patrimoine (04 220 53 65 • patrimoine@evechedeliege.be), soit

directement l'équipe du CIPAR (081 25 10 80 • info@cipar.be • cipar.be)

LA GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE FINANCIER ET IMMOBILIER DES FABRIQUES

Comme déjà présenté lors de nos formations, notre service est à votre disposition pour vous aider dans les bonnes pratiques et les conseils de gestion dynamique de votre patrimoine de fabrique.

Il existe un cadre légal, avec des placements financiers autorisés et d'autres interdits, et, pour l'immobilier, des mesures obligatoires de tutelle.

Le mot d'ordre est de mieux rentabiliser votre patrimoine en analysant sa composition et en trouvant des solutions qui, à la fois, vous facilitent votre vie de bénévole et vous assurent un meilleur rendement.

Nous pensons particulièrement aux **immeubles privés anciens difficiles à entretenir et à rénover**, pourquoi ne pas vendre et réinvestir dans de l'immobilier neuf plus rentable et plus facile à gérer ? Confiez-nous votre situation et vos réflexions pour nous permettre de vous conseiller.

Pour les baux à ferme, n'oubliez pas les services gratuits disponibles au SPW agriculture avec la nouvelle Agence du Foncier Agricole Wallon (voir numéros précédents du Bulletin Officiel d'Eglise de Liège).

En ce qui concerne les antennes GSM, les deux opérateurs historiques (Proximus et Orange) ont tendance à regrouper leurs installations en une seule via leur société Mwingz. Et il y a aussi le nouvel opérateur DIGI qui approche de façon un peu disparate certaines fabriques : nous sommes là pour leur rappeler les conditions favorables négociées centralement avec les diocèses belges. N'hésitez pas à nous tenir au courant de leurs démarches.

Pour les projets éoliens, il faut obligatoirement un dossier à soumettre à la tutelle du gouverneur, quelle que soit la dénomination du contrat (option, droit de superficie, servitude, projet, ...), toutes les propositions sont constitutives de cession de droits immobiliers. Notre service doit aussi remettre un avis obligatoire, mais, au préalable, vous assiste dans la négociation avec les opérateurs. Bon nombre de contrats ont pu être mieux rentabilisés grâce à notre intervention : on parle quand même de loyers annuels de l'ordre de 20.000 euros !!

Notez déjà à votre agenda la date de notre prochaine formation sur ce thème : le samedi 21 novembre 2026 de 9h à 12h au séminaire de Liège : *Gestion immobilière - les aspects juridiques et financiers* avec une intervention du SPW Agriculture sur la matière des baux à ferme.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : MERCURIUS = OUI - PEPPOL = NON

Comme déjà signalé à de multiples reprises depuis des années, les fabriques doivent être inscrites sur la plate-forme officielle **Mercurius** avec leur adresse générique pour RECEVOIR les factures par voie électronique. Voici le lien explicatif : <https://bosa.belgium.be/fr/services/mercurius>. Vous cliquez sur « enregistrez-vous ». Mais il faut que vous puissiez agir avec votre carte d'identité ou l'application Itsme, comme représentant légal de votre fabrique, d'où la vérification par vos soins de ce qui est présent comme « fonctions » à la Banque Carrefour des Entreprises pour votre fabrique. Voir ci-après.

Par contre, il n'y a pas d'obligation d'être inscrit sur **PEPPOL** car les fabriques n'EMETTENT pas de factures et ne sont pas assujetties à la TVA.

Vérifiez vos données à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et demandez les mises à jour nécessaires.

Malgré nos incessants rappels, un certain

nombre de fabriques n'ont toujours pas pris conscience de l'IMPERATIVE NECESSITE de vérifier la pertinence de leurs données officielles qui doivent être à jour à la BCE et de faire changer ce qui n'est pas à jour.

Les points d'attention :

- Adresse du siège social = presbytère ou église, pas d'adresse privée;
- Adresse e-mail = adresse générique, pas d'adresse privée;
- Fonctions = il faut faire inscrire sous ce vocable un, voire même deux, membre(s) du bureau des marguilliers pour pouvoir agir juridiquement au nom de la fabrique dans toutes sortes de démarches officielles. Exemple : Mercurius.

Les modifications, avec vos documents probants, sont à adresser par la fabrique par courriel à la BCE à l'adresse suivante : helpdesk.bce@economie.fgov.be

Philippe Lamalle



COLLECTES PRESCRITES VORGESCHRIEBENE KOLLEKTEN

14-15 AOÛT (ASSOMPTION) : CARITAS SECOURS

Chaque année, à la fête de l'Assomption, la collecte est faite au profit de Caritas Secours. Au sein de notre diocèse, Caritas Secours soutient 72 associations actives dans l'aide sociale de proximité. Leur but est de venir en aide à toute personne touchée par la pauvreté.

Cela concerne l'aide d'urgence (inondations), les services sociaux, l'accompagnement vers la réinsertion sociale, les écoles de devoirs, les camps de vacances pour les enfants des familles précarisées, l'écoute, l'aide alimentaire, l'aide au logement, l'accompagnement et l'accueil des primo-arrivants, les cours d'alphabétisation, les maisons d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement des sans-abris, etc.

Plus que jamais, la lutte contre les inégalités et la précarité a besoin d'une réelle solidarité de tous et d'une entraide effective. Merci d'avance pour votre générosité ! La collecte peut aussi être faite un week-end proche de l'Assomption. Un don peut en outre être effectué sur le compte de Caritas Secours Liège au n° BE04-2400-8007-6231 avec en communication : 15/08/26. Ou directement en ligne via le site www.caritassecours.be.
Infos: R. Kerzmann au 0486/26.23.21

14.-15. AUGUST (MARIÄ HIMMELFAHRT): DIÖZESANDIENSTE

Jedes Jahr wird am Fest Mariä Himmelfahrt für Caritas Secours gesammelt. Innerhalb unserer Diözese unterstützt Caritas Secours 72 Vereine, die in der sozialen Nachbarschaftshilfe tätig sind. Ihr Ziel ist es, allen Menschen zu helfen, die von Armut betroffen sind.

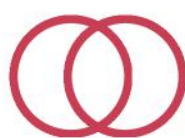
Dies betrifft: Nothilfe (Überschwemmungen), Sozialdienste, Begleitung bei der sozialen Wiedereingliederung, Hausaufgabenschulen, Ferienlager für Kinder aus sozial benachteiligten Familien, Zuhören, Nahrungsmittelhilfe, Wohnungshilfe, Begleitung und Aufnahme von Neuzuwanderern, Alphabetisierungskurse, Aufnahme- und Unterbringungshäuser, Begleitung von Obdachlosen, etc.

Mehr denn je braucht der Kampf gegen Ungleichheit und Prekarität eine echte Solidarität aller und eine effektive gegenseitige Hilfe. Vielen Dank im Voraus für Ihre Großzügigkeit! Die Kollekte kann auch an einem Wochenende in der Nähe von Mariä Himmelfahrt gesammelt werden. Eine Spende kann außerdem auf das Konto der Caritas Secours Liège unter der Nummer BE04-2400-8007-6231 mit der Mitteilung: 15/08/26 getätigt werden. Oder direkt online über die Website www.caritassecours.be.
Infos: R. Kerzmann unter 0486/26.23.21

NOMINATIONS

CHANGEMENTS TERRITORIAUX

Au 1er novembre 2026, **les Unités pastorales Notre-Dame des Sources de Spa et Saint-Jean-Baptiste-Theux** seront réunifiées et auront un même curé, collaborant avec les membres des équipes pastorales actuelles. Le nom de cette unité pastorale réunie sera communiqué à Pâques 2027.

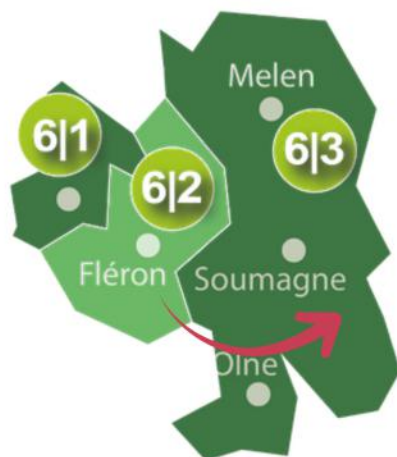


Unité pastorale
Saint-Jean-Baptiste
en la fenêtrée de Theux

Au 1er septembre 2026, **la paroisse de Saive** quittera l'unité pastorale de Beyne-Heusay et rejoindra l'unité pastorale Six Clochers de Blegny. L'unité pastorale de Blegny communiquera sa nouvelle appellation à la rentrée pastorale de septembre 2026.



Au 1er septembre 2026, **le doyenné de Fléron** cessera d'exister. L'UP de Beyne-Heusay rejoindra le doyenné de Liège ; l'UP du Fléronnais et l'UP Saint-Jean XXIII de Soumagne-Olne-Melen rejoindront le doyenné de Herve.



CHANGEMENTS AU CONSEIL ÉPISCOPAL



Au 1er septembre 2026, **Madame Dominique Olivier** achève sa mission de Déléguée épiscopale pour le Vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux. Mgr l'Évêque la remercie pour toutes ces années de service zélé au diocèse de Liège et pour le soin et la bienveillance dont elle a fait preuve envers les personnes concernées. Dominique Olivier poursuit sa mission de coordinatrice diocésaine des abus : elle veillera à organiser les journées de prévention pour l'ensemble des acteurs pastoraux, ainsi que le suivi des dossiers, en lien avec la Fondation Dignity.



Au 1er septembre 2026, **Madame Céline Mathieu** est nommée Déléguée épiscopale pour le Vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux. Ce vicariat poursuivra la mission, initiée sous la direction de Dominique Olivier, de porter soin à l'ensemble des acteurs pastoraux dans le diocèse.



L'abbé Jean Dewandre est nommé, Au 1er septembre 2026, Adjoint vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux.



Au 1er septembre 2026, **l'abbé Yves Keumeni**, Vicaire épiscopal du Vicariat à la Formation, prendra une année sabbatique, avec l'accord de Mgr l'Évêque, afin de poursuivre ses études au Canada.



Madame Isabelle Herman, actuellement Adjointe du vicariat à la Formation, est nommée Déléguée épiscopale ad interim pour ce même vicariat.



Au 1er septembre 2026, **le diacre Guy Schyns**, Délégué épiscopal du Vicariat Évangile & Vie, arrête sa mission vicariale. Mgr l'Évêque le remercie chaleureusement pour l'ensemble des services rendus au sein du vicariat et des entités partenaires.



Au 1er septembre 2026, **Madame Isabelle Cegielka**, actuellement Adjointe du Vicariat Évangile et Vie, est nommée Déléguée épiscopale de ce même vicariat.

ARRIVÉES ET ENTRÉES EN FONCTION



Au 1er septembre, **l'abbé Joël Hagli**, prêtre du Bénin (diocèse de Lokossa), aux études à Lumen Vitae, est nommé vicaire dominical de l'UP de Visé, pour la durée de sa formation.



Au 1er septembre 2026, **Monsieur Didier Kartheuser** est nommé coordinateur pastoral de l'UP Saint-Lambert – Sart-Jalhay, selon les termes du canon 517,2°, pour un mandat de trois années dont la première est probatoire. L'abbé Vital Nlandu, doyen de Malmedy, sera le modérateur de la charge pastorale. M. Kartheuser veillera à constituer une équipe pastorale ad experimentum pour Noël 2026.



Au 1er septembre, **le père Betuel Kinangeni** OMI (Oblat de Marie Immaculée), prêtre aux études, est nommé vicaire dominical de l'UP Saint-Martin (Liège) pour un mandat de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er mai 2026, **Madame Thècle Moska Aberi** est nommée membre de l'équipe pastorale de l'UP Alleur-Awans pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er avril 2026, **l'abbé Elvinus Musemakweli**, prêtre du Rwanda (archidiocèse de Kigali), est nommé vicaire dominical dans l'UP Saint-Georges – Verlaine pendant la durée de ses études à Lumen Vitae et, ensuite, à l'UCLouvain.



Au 1er mai 2026, **Madame Francine Nizet** est nommée membre de l'équipe pastorale de l'UP Alleur-Awans pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er septembre 2026, l'abbé Yves Keumeni prend une année sabbatique afin de réaliser des études académiques. À cette date, l'abbé **Tharcisse Samboy** devient Administrateur paroissial ff. de l'UP Saint-Jean XXIII de Soumagne-Olne-Melen pour une année.



Au 1er janvier 2026, **le père Ignas (Marcus) Van Rosmalen**, membre de la Communauté de l'Amour crucifié et ressuscité, est nommé chapelain du Sanctuaire du Pèlerinage marial à Moresnet-Chapelle pour une année renouvelable.



Madame Marie-Paule Delwick est nommée membre officiel de l'équipe pastorale de l'UP Saint-Martin à Liège pour un mandat renouvelable de trois années.

CHANGEMENTS DE MISSION ET NOUVELLES AFFECTATIONS



Au 1er septembre 2026, **l'abbé Ignace Ametonou** est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Visé et d'aumônier d'hôpital au CHC Hermalle. À cette date, il est nommé administrateur paroissial de l'UP Stoumont-Trois-Ponts, pour un mandat renouvelable de trois années, dont la première est probatoire.



Au 1er septembre 2026, **l'abbé Étienne Barusanze** est déchargé de sa mission de curé dans l'UP Vierge des Pauvres – Engis. À cette date, il est nommé curé de l'UP Notre-Dame aux Champs (Burdinne-Héron), pour un mandat de six années. Il sera aidé par les abbés Michel Quertemont, prêtre auxiliaire, et Télésphore Nyandwi, prêtre du Brabant wallon et membre de l'équipe d'aumônerie carcérale à la prison de Huy.



Au 1er septembre, **Monsieur Fidèle Bizimana** est déchargé de sa mission d'Assistant paroissial au service de l'UP Saint-Georges – Verlaine. À cette date, il est nommé Assistant paroissial dans l'UP Vierge des Pauvres – Engis pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.



Au 31 mai 2026, **Madame Lieve Demeulenaere** termine son mandat d'accompagnatrice spirituelle à l'établissement de défense sociale de Paifve. À cette date, elle est nommée accompagnatrice spirituelle au CHC Moresnet et au CHC Hermalle pour un mandat renouvelable de 3 années dont la première est probatoire. En outre, elle poursuit sa mission au sein du CHS l'Accueil à Lierneux.



Au 1er septembre 2026, **l'abbé Jean Dewandre** est déchargé de sa mission de curé dans l'UP Les Clochers entre Monts et Ponts (Stoumont – Trois-Ponts). À cette date, il est nommé vicaire-desservant dans l'UP Les Douze (Juprelle-Rocourt-Liers), pour un mandat de six années dont la première est probatoire. En parallèle, il exercera une mission diocésaine au sein du Vicariat de l'Accompagnement des Acteurs Pastoraux.



Au 1er septembre, **le père Roman Domagala** OMI (Oblat de Marie Immaculée) est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Saint-Martin. À cette date, il est nommé vicaire-desservant, pour une année renouvelable, de l'UP Notre-Dame et Saint-Lambert – Herstal, sous la responsabilité de Mme Bernadette Pâques, Coordinatrice de l'UP selon les termes du canon 517,2°. L'abbé José Gierkens, curé-doyen de Visé, reste le modérateur de la charge pastorale.



Au 1er novembre 2026, **Madame Marie-Paule Forthomme et Monsieur Henry Wuidar** arrêtent leur mission de coordinateurs de l'UP Notre-Dame des Sources de Spa, selon les termes du canon 517,2°. Mgr l'Évêque les remercie pour leur engagement constant au service de cette UP, qu'ils poursuivront dans l'équipe pastorale, sous la direction du nouveau curé.



Au 1er novembre 2026, **l'abbé Jean-Marc Ista** arrête sa mission de curé de l'UP Saint-Jean-Baptiste – Theux, à sa demande, afin de servir les UP de Lierneux et de Trois-Ponts – Stoumont comme prêtre auxiliaire. Mgr l'Évêque le remercie pour son service à Theux, ainsi que pour ses engagements futurs.



Du 1er juillet au 1er novembre 2026, **l'abbé François-Xavier Jacques** est nommé vicaire-desservant ad interim, dans l'UP Notre-Dame des Sources de Spa.



Au 1er septembre 2026, **le Père Guislain Kibete** OMI (Oblat de Marie Immaculée) est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Ephata – Aubel-Thimister-Clermont. À cette date, il est nommé administrateur paroissial de l'UP Montzen-Plombières pour un mandat de trois années dont la première est probatoire.



Au 1er septembre 2026, **l'abbé André Lieutenant** prend sa pension. Il reste actif dans l'UP Saint-Lambert – Sart-Jalhay, comme prêtre auxiliaire. Mgr l'Évêque le remercie pour son service.



Au 17 août 2026, **l'abbé Éric Ndeze** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Notre-Dame de Huy.

Au 1er novembre 2026, après un temps de formation, l'abbé Éric Ndeze devient curé, pour un mandat renouvelable de six années, des UP réunies de Spa et de Theux. Avec Marie-Paule Forthomme, Henry Wuidar, l'abbé François-Xavier Jacques et l'ensemble des membres des équipes pastorales existantes ou à constituer, il veillera au soin pastoral des paroissiens.



Au 1er septembre, **le doyen Daniel Nsabimana** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Notre-Dame aux Champs (Burdinne-Héron). À cette date, il est nommé curé-doyen de l'UP Notre-Dame de Huy pour un mandat de six années.



Au 1er janvier 2026, **l'abbé Jean Pohlen** est nommé, en outre, recteur intérimaire du Sanctuaire du Pèlerinage marial à Moresnet-Chapelle.



Au 1er septembre 2026, **l'abbé Gérard Tumusabyimbabazi** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Montzen-Plombières. À cette date, il est nommé curé de l'UP Vierge des Pauvres – Engis, pour un mandat de six années renouvelable.



Au 1er septembre 2026, **l'abbé Gaston Yamb** est nommé vicaire du doyenné de Herve pour un mandat de trois années non renouvelable avant de rejoindre son diocèse d'origine (Esaka, Cameroun). Il sera vicaire de l'UP Ephata – Aubel-Thimister-Clermont et il poursuivra sa mission spécifique pour la catéchèse dans l'UP Herve – Douze en chemin d'Aubel.

MINISTÈRES INSTITUÉS LE 31 MAI 2026



Monsieur Fabian Delarbre

Institué Ministre de la prière communautaire le 31 mai 2026, poursuit sa mission au sanctuaire de Banneux. En outre, il reçoit un mandat renouvelable de trois années, dont la première est probatoire, pour présider des prières communautaires, ainsi que coordonner les chants et la liturgie dans le sanctuaire de Banneux ; bénir des objets selon le rituel spécifique et porter le Saint Sacrement ; accueillir et écouter les pèlerins.



Monsieur Marc Deltour

Institué Ministre de la Parole le 31 mai 2026, reçoit un mandat renouvelable de deux années, dont la première est probatoire, pour animer les ateliers bibliques dont il a la charge au sein du doyenné de Verviers, chez les bénédictines de Liège et pour une association verviétoise. Il restera disponible pour d'autres missions de commentaire de la Parole de Dieu au sein du doyenné de Verviers, que ce soit dans un cadre liturgique, ou de façon plus informelle. Par ailleurs, il accueillera également les personnes désireuses de se former à la compréhension des Écritures et les aidera dans leur recherche.



Madame Marie de Lovinfosse

Instituée Ministre de l'Évangélisation le 31 mai 2026, reçoit le mandat d'exercer son ministère dans le cadre de sa mission de Déléguée épiscopale du Vicariat Cheminer et Célébrer, tout particulièrement à partir de son implication comme responsable du service biblique diocésain et comme membre de la formation permanente. Elle poursuit l'objectif de faire goûter aux baptisés la Parole de Dieu devenue vivante en eux. De plus, elle répondra aux diverses sollicitations à animer des soirées bibliques, à donner des cours sur la Bible et à être prédicatrice lors de neuvaines, pèlerinages, ou autres événements évangélisateurs. Son ministère se déploiera également au sein de l'unité pastorale Saint-Benoît-aux-Portes-d'Avroy où elle est paroissienne.



Madame Françoise Vervier

Instituée Ministre de la Prière communautaire le 31 mai 2026, reçoit un mandat renouvelable de trois années, dont la première est probatoire, pour exercer sa mission de responsable des visiteurs de malades au sein de l'unité pastorale Soumagne-Melen-Olne, ainsi que pour animer, accompagner diriger la prière au sein du Centre Spirituel Oasis de la Miséricorde. Elle intégrera, en outre, l'équipe de préparation et de célébration des funérailles. En cas de célébration en l'absence de prêtre dans l'unité pastorale, elle pourra être sollicitée pour la préparation et l'animation de la liturgie.



Madame Sabine Wuestenbergh

Instituée Ministre de l'Évangélisation le 31 mai 2026, reçoit un mandat pour exercer son ministère dans la cadre de sa mission de membre du Vicariat Cheminer et Célébrer, tout particulièrement à partir de son implication comme adjointe du service biblique diocésain ainsi qu'au sein de son travail comme enseignante à mi-temps. Elle poursuit l'objectif de faire goûter la Parole de Dieu aux baptisés pour que celle-ci devienne vivante en eux. De plus, elle répondra ponctuellement à diverses sollicitations dans le domaine pastoral en fonction de ses disponibilités et de ses compétences.

FINIS DE MISSION, REMERCIEMENTS ET DÉPARTS



Au 31 juillet 2026, **l'abbé David Bakundukize** termine sa mission dans le diocèse de Liège. Mgr l'Évêque le remercie pour les services pastoraux rendus dans les UP de Herstal et de Verviers.



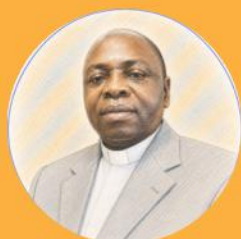
Au 30 avril 2026, **Madame Rita Didden**, accompagnatrice spirituelle au CHC Montzen et à la Maison de repos Saint-Joseph de Blegny, accède à la pension. Mgr l'Évêque la remercie chaleureusement pour son investissement auprès des personnes malades et âgées durant l'ensemble de sa mission et lui souhaite beaucoup de bonheur dans ses nouvelles occupations.



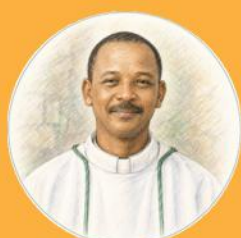
Au 31 juillet 2026, **l'abbé Janvier Gahonzire** achève son mandat au sein du diocèse de Liège. Mgr l'Évêque le remercie pour les services rendus durant sa présence au sein du diocèse, particulièrement dans les UP Saint-Jean XXIII de Soumagne-Olne-Melen et du Condroz.



Au 31 juillet 2026, **l'abbé Raphaël Mudiambu** achève son mandat au sein du diocèse de Liège. Mgr l'Évêque le remercie pour les services rendus durant sa présence au sein du diocèse, particulièrement dans le doyenné de Liège et dans l'UP Jésus Bon Pasteur – Waremme.



Au 30 juin 2026, **l'abbé Théodore Mulenga**, ayant terminé son doctorat, est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Les Douze (Juprelle-Rocourt-Liers). Il retourne servir son diocèse. Mgr l'évêque le remercie pour l'ensemble des services rendus et lui souhaite beaucoup de bonheur dans son nouvel apostolat.



Au 31 décembre 2026, **l'abbé Anicet Ndazigaruye** quittera le diocèse, ayant terminé sa mission et ayant reçu l'ensemble des soins de santé post-opératoires. Mgr l'Évêque le remercie pour les services pastoraux rendus dans le diocèse et plus particulièrement dans l'UP de Montzen-Plombières.



Au 30 juin 2026, **l'abbé Charles Nimi Sese**, vicaire de l'UP Notre-Dame des Sources de Spa, achève son mandat au sein du diocèse de Liège. Il retourne servir son diocèse de Boma. Mgr l'Évêque le remercie pour les services rendus durant sa présence au sein du diocèse, particulièrement dans l'UP de Spa.



Au 1er janvier 2026, **le père Bartholomé Van Oudheusden**, membre de la Communauté de l'Amour crucifié et ressuscité, est déchargé de sa mission de recteur du Sanctuaire du Pèlerinage marial à Moresnet-Chapelle, suite à une réorganisation interne de la Communauté.

PRÊTRES « SOUS-MARINS »

Les autres vicaires généraux du pays avertissent régulièrement sur la situation de prêtres sans missions, qui agissent dans des communautés en «sous-marins»... contre rétribution. Non seulement cela est néfaste pour l'image du clergé, mais pareille situation peut mettre en danger des personnes fragiles et/ou âgées, qui parfois se laissent convaincre de leur donner beaucoup d'argent. Si vous êtes au courant de pareille situation, merci dès lors de prévenir le Vicariat général : vicariat.general@evechedeliege.be

FIN DE MANDAT D'UN PRÊTRE ACCUEILLI DANS LE DIOCÈSE

Dans les semaines passées ou à venir, 6 prêtres accueillis dans le diocèse rentreront chez eux, ayant achevé leur mandat au service du diocèse. Certains le comprennent fort bien, mais d'autres voient cela comme une sanction et ameutent les paroissiens, qui contactent l'évêché afin qu'il revoie sa décision. Il s'agit de bien saisir que le nombre de postes rémunérés de ministres du culte est désormais plafonné. Si nous ne respectons pas les fins de mandats, qui furent fixées de commun accord entre le diocèse de Liège et le diocèse qui envoie un prêtre, bientôt nous ne pourrions plus accueillir un prêtre étranger, désireux de rendre des services pastoraux le temps de ses études. Nous invitons donc tous les diocésains à aider ces prêtres qui rentrent chez eux pour servir leur diocèse d'origine, à saisir le bien-fondé du respect de la fin de leur mandat.

NOTICES DE DÉCÈS



Soeur Maria Consolatrix

Communauté des Soeurs des Pauvres de Saint François

Née le 10 janvier 1941 à Chandel (Luxembourg)

Elle prononça ses vœux le 6 août 1960

Décédée le 2 juin 2026



L'abbé Alexander Dobai, dit Sandor

Né le 7 mars 1927 à Kony (en Hongrie)

Ordonné prêtre à Liège le 20 juillet 1952

Décédé à Kony le 4 mai 2026

RETROUVEZ LE DIOCÈSE DE LIÈGE SUR



diocese.de.liege



Diocèse de Liège - Bistum Lüttich



.diocesedeliege



Diocèse de Liège



Diocèse de Liège

ABONNEMENTS 2026:

"Dimanche - Eglise de Liège" - 46 numéros par an

"Eglise de Liège - Bulletin officiel" - 6 numéros par an

- Abonnement digital + papier : 95 €
- Abonnement spécial pour les fabriques d'église : 85 €
- Abonnement digital annuel : 50 €
- Abonnement digital mensuel : 5 €

Par virement sur le compte: BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre.

Contact : abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 / Fax: 010/23.59.08

POSSIBILITÉ POUR LES GERMANOPHONES

Abonnement "Eglise de Liège - Bulletin officiel"

6 numéros par an

- Abonnement individuel : 35€
- Abonnement de soutien : 55€
- Abonnement pour l'étranger : 45€

Par virement sur le compte BE93 3631 4768 5267

(BIC: BBRUBEBB) au nom de l'Evêché de Liège asbl

Contact : Secrétariat Economat

Tél. : 04/230.31.62

VOS COMMUNIQUÉS & VOS ILLUSTRATIONS

à rentrer au Service Communication:
communication@evechedeliege.be

EGLISE DE LIÈGE:

104e année

RÉDACTEUR EN CHEF & ÉDITEUR RESPONSABLE:

Luc Mathues

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric de Beukelaer, Anne Charpentier, Mgr Jean-Pierre Delville, Marc Dahm, Francois Delooz, Soeur Annick Goetynck, Bénédicte Hautier, Damien Honnay, Diacre Hubert Valkeners, Philippe Lamalle, Luc Mathues, Sandra Otte, Vincent Palmieri, Vincent Phillippart De Foy, Carmelina Volpe

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Communication,
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

SECRÉTARIAT:

communication@evechedeliege.be

DIRECTION:

responsable.communication@evechedeliege.be

MISE EN PAGE:

Romane Gathy

IMPRESSION:

Imprimeries Malinoises SA.
Maanstraat 8, 2800 Mechelen
Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

